



## LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°225

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 18 Décembre 2012

### Salaires 2013

Le 12 Décembre 2012 s'est tenue la 2<sup>ème</sup> et dernière réunion sur les Salaires Minima de la branche Chimie pour 2013.

**Rappel :** Depuis l'accord d'Avril 2006, FORCE OUVRIÈRE a toujours dénoncé l'existence du complément de salaire non pris en compte pour le calcul des primes conventionnelles.

De ce fait, aujourd'hui, toutes les Organisations Syndicales se sont réunies le 28 Novembre, et d'un commun accord ont fait ce jour une déclaration unanime que vous trouverez au verso de cette circulaire.

**L'UIC s'engage à nous informer d'une date d'ouverture des négociations sur les structures salariales le 16 Janvier 2013.**

#### **NAO 2013 : FORCE OUVRIÈRE a rappelé ses revendications :**

- Une grille de salaires avec une valeur de point unique pour les coefficients 130 à 880,
- Une grille de salaires base 35 heures payées 38 h 00,
- Aucun coefficient en dessous du SMIC.

Comme à son habitude, l'UIC nous a dressé un bilan économique catastrophique ; quant aux prévisions 2013, l'UIC envisage aussi dans sa boule de cristal 1,2 % de croissance (ce n'est pas l'inflation).

Motivée par ce constat et après 2 suspensions de séance, la Chambre Patronale nous a fait les propositions suivantes.

- ☛ La valeur du point passera au 1<sup>er</sup> Février 2013 de 7,77€ à 7,85€,
- ☛ La valeur du point passera au 1<sup>er</sup> Août 2013 de 7,85€ à 7,895€.

L'UIC se gargarise de sa proposition d'augmenter les salaires dans la branche de 1,6% pour 2013, alors que ces deux augmentations lissées sur l'année ne représentent en fait qu'une augmentation de 1,18 %. De plus, cet accord reste toujours basé sur 38h00.

Par ailleurs, l'UIC a cru bon de nous jeter à la figure le coût du travail.

FORCE OUVRIÈRE n'a pas manqué de recadrer la situation concernant les exonérations de cotisations patronales, qui ne sont en rien des charges comme le prétendent les patrons.

#### **Les salariés ne sont pas des charges mais des richesses du travail.**

Ces exonérations s'élèvent aujourd'hui à plus de 325 milliards d'euros (source officielle ACOSS) sans compter les derniers crédits d'impôts de 20 milliards d'euros octroyés récemment et renouvelables tous les ans.





## BARÈMES POUR 38 HEURES SEMAINE

Le barème au 1<sup>er</sup> Février 2013 pour 38 heures / semaine sera le suivant :

VP : 7,85€

Coefficient	Salaires minima (VPxcoef)	Complément salaire	Total
130	1020,50	536,94	1557,44
140	1099,00	480,42	1579,42
150	1177,50	423,90	1601,40
160	1256,00	367,38	1623,38
175	1373,75	282,60	1656,35
190	1491,50	197,82	1689,32
205	1609,25	113,04	1722,29
225	1766,25		1766,25
235	1844,75		1844,75
250	1962,50		1962,50
275	2158,75		2158,75
300	2355,00		2355,00
325	2551,25		2551,25
360	2826,00		2826,00
350	2747,50		2747,50
400	3140,00		3140,00
460	3611,00		3611,00
480	3768,00		3768,00
510	4003,50		4003,50
550	4317,50		4317,50
660	5181,00		5181,00
770	6044,50		6044,50
880	6908,00		6908,00





Le barème au 1<sup>er</sup> Août 2013 pour 38 heures / semaine sera le suivant :

**VP : 7,895€**

<b>Coefficient</b>	<b>Salaires minima (VPxcoef)</b>	<b>Complément salaire</b>	<b>Total</b>
130	1026,35	540,02	1566,37
140	1105,30	483,17	1588,47
150	1184,25	426,33	1610,58
160	1263,20	369,49	1632,69
175	1381,63	284,22	1665,85
190	1500,05	198,95	1699,00
205	1618,48	113,69	1732,16
225	1776,38		1776,38
235	1855,33		1855,33
250	1973,75		1973,75
275	2171,13		2171,13
300	2368,50		2368,50
325	2565,88		2565,88
360	2842,20		2842,20
350	2763,25		2763,25
400	3158,00		3158,00
460	3631,70		3631,70
480	3789,60		3789,60
510	4026,45		4026,45
550	4342,25		4342,25
660	5210,70		5210,70
770	6079,15		6079,15
880	6947,60		6947,60





## DÉCLARATION CGT; CFDT; CFE-CGC; CGTFO et CFTC

à la négociation NAO du 12/12/2012 concernant la grille des salaires conventionnelles.

*Unanimement, les organisations syndicales font le constat que la situation des salaires dans la branche CHIMIE se dégrade. Notamment en faisant apparaître un tassement structurel croissant de la grille salariale, produisant un obstacle aux perspectives d'évolution de carrières.*

*Considérant que les salaires ne sont pas à la hauteur du travail professionnel imposé aux salariés, ni en phase avec l'image que l'UIC veut donner à la branche et prenant en compte également :*

- *L'attente des salariés de la chimie,*
- *Les objectifs fixés par le ministère du travail lors de la Commission Nationale de la Négociation Collective (CNNC) sur les salaires,*
- *La Responsabilité Sociale des Entreprises que l'UIC affiche,*

*Les organisations syndicales revendiquent unanimement l'ouverture de négociations paritaires au niveau de la branche chimie, en vue d'aboutir à :*

- ◆ *Une grille de salaires avec une valeur de point unique, du coefficient 130 au coefficient 880,*
- ◆ *Une grille de salaires base 35 heures payées 38 heures,*
- ◆ *Aucun coefficient en dessous du SMIC : Aujourd'hui, 3 coefficients sont inférieurs à celui-ci.*

*Remarquant l'urgence de la situation salariale, où de nombreux salariés de notre branche sont impactés par une grille conventionnelle dégradée, **les négociations pour ce dispositif doivent s'engager dès le début 2013.***

*Pour l'année 2013, et dans l'attente de l'aboutissement de cette négociation, il y a besoin de revaloriser les salaires au 1<sup>er</sup> janvier, sur les bases du système actuel, chaque organisation syndicale faisant ses propositions au regard de son analyse.*

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*